

Règlement du concours « Monsieur Saturne et la Lune » Concours d'écriture et de dessins 2026

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le service médiathèque de la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, dont le siège social est situé au 28, rue Robert Lugnier 42260 ST-GERMAIN-LAVAL, organise un concours, s'inspirant du livre à paraître « Monsieur Saturne et la Lune » d'Éric MEURICE.

ARTICLE 2 – DATES

Ce concours est ouvert à partir du 1^{er} septembre 2026. Les candidatures complètes devront être réceptionnées par l'organisateur **au plus tard le 31 octobre 2026** (voir modalités d'envoi et de dépôt – article 6). Les participations reçues hors délais ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 3 – TYPE DE CONCOURS, PARTICIPATIONS, ET CATEGORIES D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert à tous et **gratuit**. La participation peut être **individuelle** ou **collective** (structures, maisons de retraite, accueils d'enfants, groupes informels).

TYPE Concours d'écriture : Texte libre avec titre

- Catégorie primaire
- Catégorie collège
- Catégorie lycée/adultes

TYPE Concours de dessins, avec titre

- Catégorie maternelle
- Catégorie primaire
- Catégorie collège
- Catégorie lycée/adultes



ARTICLE 4 – CONSIGNES CONCOURS D'ECRITURE

Le texte créé doit :

- Faire suite à la phrase ci-dessous écrite par l'auteur du livre à paraître - *Monsieur Saturne et la Lune* - :
« Comme toutes les nuits, la Lune empêche Monsieur Saturne de dormir dans sa petite maison »
- Avoir un titre qui diffère du titre du livre à paraître « Monsieur Saturne et la Lune »
- S'inspirer du dessin figurant en annexe de ce document.
- Tenir sur le recto d'une page A4, avec au choix :
 - Ecriture manuscrite : Maximum 500 mots
 - Ecriture dactylographiée (avec clavier) : typographie « Arial » taille 12, interligne simple et des marges de 2,5 cm.
- Être transmis au format doc, docx, odt, ou sous sa forme manuscrite.

Le texte créé peut :

- S'adresser à la jeunesse ou au public adultes
- Prendre différentes formes : lettres, dialogues, récit, poésie, etc.

ARTICLE 5 – CONSIGNES CONCOURS DE DESSIN

Pour le concours de dessin, la création doit :

- Faire suite à la phrase ci-dessous écrite par l'auteur du livre à paraître - *Monsieur Saturne et la Lune* - :
« Comme toutes les nuits, la Lune empêche Monsieur Saturne de dormir dans sa petite maison »
- Avoir un titre qui diffère du titre du livre à paraître « Monsieur Saturne et la Lune »
- Représenter une scène de l'histoire
- S'inspirer du dessin figurant en annexe de ce document
- Tenir sur une feuille A4 (21 x 29,7 cm)
- Être transmis sous sa forme originale

Le dessin créé peut :

- Contenir du collage
- Des éléments en légers reliefs
- Utiliser différentes techniques : crayons, peinture, pastels, feutres, fusains et/ou encres.

ARTICLE 6 – CONDITIONS GENERALES

Chaque candidat peut proposer un texte et/ou un dessin mais une seule production sera retenue en cas de classement dans les lauréats. Dans le cas d'une participation collective, comme son nom l'indique une seule réalisation par groupe/classe sera soumise au jury. **Aucun nom, aucune signature, ni signe distinctif**, ne devront y figurer sous peine d'exclusion. Enfin, **sont proscrits les dessins numériques ainsi que les textes et dessins générés ou inspirés par l'Intelligence Artificielle**.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

La création écrite ou l'illustration dessinée ne doit en aucun cas être préjudiciable et porter atteinte à autrui. Elle se verrait systématiquement rejetée. Elle ne doit jamais avoir été primé ou fait l'objet d'un contrat d'édition, d'une autoédition ou d'une publication. Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et il en supporterait seul les conséquences.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ENVOI OU DE DEPOT

- **Dans le cas d'un envoi par courrier** : le participant envoie dans une même enveloppe le règlement complété et signé, la fiche d'inscription complétée et sa production à l'adresse suivante : Médiathèque intercommunale – 28, rue Robert Lugnier – 42260 ST-GERMAIN-LAVAL.
- **Dans le cas d'un envoi par mail** : Le participant envoie en pièce jointe le règlement complété et signé, la fiche d'inscription complétée et sa production à culture.mediathèque@ccvai.fr. L'œuvre sera rendue anonyme à réception par l'organisateur.
- **Dépôt sur place** : le participant pourra déposer sa création, accompagnée du règlement lu et approuvé et de la fiche d'inscription dûment complétée sur les horaires d'ouverture de la médiathèque :
 - Mardi et jeudi : 16h30-18h30
 - Mercredi : 9h30-12h00 et 16h30-18h30
 - Samedi : 9h30-12h00

ARTICLE 7 – JURY

Les participations seront soumises à des jurys composés de responsables de bibliothèques, de bénévoles ou d'abonnés des bibliothèques, de représentants d'associations culturelles locales, d'artistes, écrivains, etc. Garantissant ainsi une pluralité de jugement. La participation au concours est interdite aux membres du jury. Les délibérations des jurys sont confidentielles, leurs décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Un prix sera délivré pour chaque type de concours et catégorie d'âge, sous réserve qu'il y ait eu assez de participants. Si les participants venaient à manquer, l'organisateur se réserve le droit de modifier les catégories. Les vainqueurs seront annoncés lors de la remise des prix courant janvier à la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable. Leurs réalisations y seront présentées. **Chaque lauréat sera doté d'un lot, à condition qu'il soit présent (ou un représentant) lors de cette remise des prix. Aucun envoi ne sera effectué.**

ARTICLE 9 – AUTORISATIONS DE L'ORGANISATEUR

Les gagnants autorisent l'utilisation de tout ou partie des éléments de leur création et ce sans versement de droits d'auteur. Ils autorisent la citation de leur nom, la publication de leur image ainsi que la reproduction de leur écrit ou imagier à des fins de communication et sur tous supports.

ARTICLE 10 –ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Le Président de la CCVAI

M. Alain GOFFOZ,



Signature

Le candidat majeur (ou le représentant légal)

Mme, M.

Lu et approuvé,

Signature

